



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
VILLE DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE DATE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné qu'en raison des élections municipales générales qui se tiendront cet automne, les dates des séances ordinaires suivantes sont modifiées (Réf. : Article 320 de la *Loi sur les cités et villes*):

Séances annulées	Nouvelles dates
18 octobre 2021	4 octobre 2021
8 novembre 2021	15 novembre 2021
6 décembre 2021	15 décembre 2021

Les séances auront lieu à 20 h, à l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille.

**L'assermentation des candidat(es) élu(es) par acclamation à la fin de la période de mise en candidature le 1^{er} octobre 2021 se déroulera seulement qu'après le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin (8 octobre) et à une date fixée par la présidente d'élection. C'est donc le conseil municipal actuel qui siègera lors de la séance publique du 4 octobre 2021. (Réf. : Article 314 de la Loi sur les élections et les référendums)*

DONNÉ À NORMANDIN CE 30^E JOUR D'AOÛT 2021.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 30 août 2021, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 30^e jour du mois d'août 2021.

Lyne Groleau